

Plan global d'études | Programmes de maîtrise

- [Guides des études par secteur](#)
- [Cheminements types](#)
- [Séminaires offerts par la Faculté de musique](#)
- TGDE – 2^e cycle : maitrise-dess@musique.umontreal.ca

Plan d'études

Nom de la personne étudiante :

Matricule : Date :

Titre et numéro de programme :

Titre du projet de recherche :

.....

Direction de recherche :

Codirection de recherche :

1^{re} année : 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres

Trois (3) trimestres de scolarité à temps plein, incluant le trimestre d'été (!)

Les inscriptions aux trimestres d'automne et d'hiver doivent être complétées avant le 15 juin ; et celle au trimestre d'été avant le 15 novembre. Les cours hors programme et suivis en surplus doivent être inscrits dans le PGÉ pour approbation. Ce document doit être remis au·à la TGDE, idéalement au moment de l'inscription, et au plus tard avant la fin du 1^{er} trimestre de scolarité, pour approbation finale par la direction de recherche.

Enregistrement du sujet de recherche – Programmes avec mémoire

Avant la fin du 2^e trimestre de sa scolarité, la personne étudiante doit faire enregistrer son sujet de mémoire au moyen du [formulaire](#) prévu à cet effet. Le formulaire doit être approuvé par la direction de recherche ainsi que par le vice-décanat aux affaires étudiantes et aux études.

- Pour en savoir plus : [Guides des études par secteur](#)

Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Bloc		

Crédits reconnus d'une formation antérieure, le cas échéant (sigles, titres & crédits)

(!) Cette dernière case n'équivaut pas à une demande officielle, laquelle doit être déposée dans le [Centre étudiant](#) via les formulaires *CHE_Transfert* et/ou *CHE_Équivalence_exemption*.

À partir du 4^e trimestre

Après avoir complété trois (3) trimestres de scolarité à temps plein et réussi l'ensemble des activités prévues à son cheminement, la personne étudiante amorce la rédaction de son mémoire, de ses travaux dirigés ou la préparation de son récital final, selon les exigences propres à son programme d'études.

Programmes théoriques – Avec mémoire

La personne étudiante s'inscrit au statut de « Rédaction » jusqu'au dépôt de son mémoire, puis au statut de « Correction » jusqu'à la réception de l'évaluation finale par le jury. Après l'acceptation du mémoire et l'obtention de l'autorisation du/de la TGDE, la personne étudiante procède au [dépôt final électronique dans Papyrus](#), le dépôt institutionnel numérique, conformément aux exigences en vigueur.

Programmes théoriques – Avec travaux et lectures dirigés

La personne étudiante s'inscrit au statut de « Rédaction » jusqu'au dépôt de son ou de ses travaux, puis au statut de « Correction » jusqu'au dépôt du rapport final du jury d'évaluation.

Programmes en interprétation – Avec récital final ou projet final interp.-compo. jazz

La personne étudiante s'inscrit au statut de « Rédaction » et peut alors s'inscrire au « Récital final » ou au « Projet final interprétation-composition jazz », selon son cheminement.

L'activité prévue à la fin du cheminement clôt le programme. Aucune autre activité académique ne peut être suivie par la suite.

→ Pour en savoir plus : [Guides des études par secteur](#)

Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
Statut	☐ Rédaction ☐ Correction	
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		
Bloc		
Bloc		
Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
Statut	☐ Rédaction ☐ Correction	
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		

Trimestre	Année :	☐ Automne ☐ Hiver ☐ Été
Statut	☐ Rédaction ☐ Correction	
N° de bloc	Sigles & titres des cours / Activités / Crédits	
Bloc		

(!) Toute modification du plan global d'études doit être effectuée au moment de l'inscription trimestrielle. Le plan modifié doit être approuvé par la direction de recherche.

Plan de soutien à la réussite

Le Plan de soutien à la réussite, à compléter avec la direction de recherche, vise à clarifier les attentes mutuelles, les ressources disponibles et les conditions favorisant la progression dans le programme. Bien qu'il soit facultatif, son utilisation est fortement encouragée pour favoriser un encadrement de qualité.

→ [Plan de soutien à la réussite](#)

Signature — Personne étudiante

Date :

.....
.....

.....

Signature — Direction de recherche

Date :

.....
.....

.....

Signature — Codirection de recherche

Date :

.....
.....

.....